

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE
ET SUBSIDÉE PAR LE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

DIRECTEURS :

MARCEL HOC, D^r JULES DESNEUX,
PAUL NASTER, JACQUELINE JALLEMAND

TOME CVII - 1961

BRUXELLES
5, RUE DU MUSÉE

MONNAIES ROMAINES PRÉSENTANT UNE EFFIGIE EN CREUX SOUS L'IMAGE DU REVERS

(PLANCHE I)

On observe parfois, sous l'image du revers de certaines monnaies romaines, une effigie en creux, dont le tracé apparaît plus ou moins nettement.

Ce phénomène a intrigué les numismates et récemment, l'un d'eux, Nicolas Dürr, a proposé pour l'expliquer une intéressante théorie (1).

D'après lui, le *procurator monetae* communiquait au chef graveur de l'atelier l'image officielle de l'empereur, transmise par la chancellerie.

Celui-ci gravait sur un métal très dur, en creux, le buste silhouetté de l'Auguste et se servait de cette matrice pour fabriquer le nombre de poinçons nécessaires à l'émission.

La gravure de ces poinçons était terminée par des ouvriers subalternes.

Si la trésorerie impériale exigeait une émission de monnaies particulièrement abondante, on était amené à se servir des poinçons provisoires et sur l'effigie ébauchée en relief on gravait le motif du revers. Ces poinçons, ainsi transformés en coins, laissaient apparaître sur la monnaie frappée un revers en relief recouvrant une effigie en creux.

N. Dürr ayant réuni deux deniers de Julia Domna et deux *antoniniani* de Postume, de mêmes coins de droit et de revers et présentant le même buste en creux au revers, estime avoir ainsi confirmé son hypothèse.

(1) Nicolas DÜRR, *La confection des coins monétaires romains*, dans *Congrès international de numismatique*. Paris, 6-11 juillet 1953, t. II, *Actes*, Paris, 1957, p. 537 à 543.

Hasardons toutefois une autre interprétation technique. On pouvait d'emblée graver l'ébauche de l'effigie en relief sur un poinçon, puis fabriquer des coins à l'aide de ces poinçons, le graveur terminant en creux l'effigie de l'empereur.

Ceci ne change rien à la théorie de N. Dürr sur l'utilisation des poinçons regravés pour les revers, mais élimine la production en série de poinçons dont la nécessité ne semble pas toujours évidente (2).

N. Dürr distingue deux catégories de têtes en creux au revers : celles avec légende inversée en creux et celles ne comportant pas de légende.

Les premières proviennent « de ce que les lettres déjà légèrement poinçonnées dans la matrice ont apparu en relief sur le poinçon à silhouette ».

Les secondes, fréquentes dans les ateliers gaulois, s'expliquent par le fait qu'on « ne poinçonnait la légende que lorsque le coin était entièrement gravé ».

Enfin N. Dürr interprète les têtes en creux à double contour par deux essais non réussis de la frappe du poinçon provisoire sur la matrice.

Le travail de N. Dürr marque une étape importante dans l'étude de la fabrication des coins monétaires romains et ses conclusions ne peuvent être négligées.

(2) P. LE GENTILHOMME, *Coins en bronze d'aurei romains*, dans *Procès Verbaux de la Soc. franç. de Numismatique. Séance du 6 octobre 1945*, *Revue Numismatique*, 1946, p. II à VIII, se référant aux travaux de SELTMAN sur des tétradrachmes d'Athènes de la période archaïque et de RAVEL sur les monnaies de Corinthe, affirme que « les effigies étaient produites sur le coin de bronze à l'aide d'un poinçon ».

D'autres auteurs, comme R. DELDRICK, *Die Münzbildnisse von Maximinus bis Carinus*, Berlin, 1940, p. 4, pensent que les coins étaient gravés comme les pierres fines au moyen de forets, puis achevés au burin.

Pour G. F. HILL, *Ancient Methods of Coining*, dans *Numismatic Chronicle*, 1922, p. 17 et 18, les coins pouvaient être ou gravés ou moulés d'après un original en acier et terminés au burin ou enfin fabriqués à l'aide de poinçons. Le buste de l'empereur, par exemple, aurait été poinçonné et les détails (couronne, rubans etc.) ajoutés au burin.

L'utilisation de poinçons d'effigie convenait sans doute à des émissions particulièrement abondantes mais ne devait pas être constante. Les *sculptores* et *signatores* suffisaient probablement à la gravure des coins nécessaires aux émissions moins importantes.

Il existe néanmoins une autre explication des effigies en creux au revers : c'est tout simplement la reffrappe de monnaies incuses (3).

On connaît le mécanisme de production des pièces incuses romaines. Après la frappe, la monnaie reste adhérente à un des coins et le flan suivant reçoit l'empreinte, à la fois de l'autre coin et de la pièce emprisonnée (4).

Le plus souvent la monnaie adhère au coin supérieur et échappe ainsi au coup d'œil des *malliatores* et des *suppostores*.

Il semble acquis que le coin d'effigie correspondait au coin inférieur moins exposé à l'usure que le coin supérieur constamment martelé (5).

En conséquence les pièces incuses le plus souvent rencontrées comportent un droit normal et une effigie en creux au revers.

Sous la république romaine et au début de l'empire les pièces incuses circulaient avec les monnaies normales. On les retrouve, en effet, très fréquemment (6).

Mais durant la période impériale elles se raréfient, probablement parce que les monétaires avaient l'ordre de les reffrapper.

Deux cas pouvaient se présenter : le *malliator* s'apercevait de la présence d'une pièce incuse dans le coin de pile et la reffrappait ; ou bien elle échappait à sa vigilance. Recueillie lors de la vérification des monnaies elle était remise aux ouvriers, rengrenée et frappée de nouveau.

Dans les deux hypothèses, il semble certain que l'empreinte de l'effigie ne disparaissait pas toujours et restait visible sous la forme d'un contour plus ou moins précis (7).

(3) Un contour de l'effigie peut également s'observer sur le coin de revers à l'occasion d'un « coup à faux ». Le « coup à faux » se produit lorsque le flan n'a pas été introduit entre les deux coins.

Les coins de droit et de revers peuvent alors recevoir une empreinte mutuelle. La trace laissée sur le coin de revers par l'effigie apparaîtra très légèrement en creux et laissera donc, sur les pièces frappées, un relief peu accusé. Ce phénomène est très rarement observé.

(4) On admet que la pièce adhérente, déjà un peu refroidie et durcie, imprime aisément son empreinte sur le nouveau flan, chaud et donc malléable. La monnaie frappée acquiert d'ailleurs une dureté plus importante et pourrait laisser une empreinte même sur un flan froid.

(5) On sait que les coins sont enchâssés dans une chemise de fer qui augmente leur résistance à la frappe.

(6) Il s'agit surtout de deniers mais également de pièces de bronze.

(7) H. LONGUET et A. BANDERET, *La trouvaillie de Bischoffsheim près Stras-*

Reste à étudier la position des effigies en creux par rapport au droit et au revers.

Dans le mécanisme de production des pièces incuses deux éventualités sont à retenir : lors de la refraappe, les coins ne changent pas de position et, c'est le cas le plus fréquent, l'effigie du droit et l'effigie en creux sont orientées dans le même sens ; ou, très rarement, le coin de trousseau est inversé et les effigies sont orientées en sens contraire.

Mais lors de la refraappe de la pièce incuse, le coin de revers peut être également orienté dans les deux sens. Ceci donne donc quatre possibilités de position que nous schématiserons dans les dessins suivants où les flèches indiquent les positions respectives des axes de coins du droit et du revers et non de l'effigie incuse.

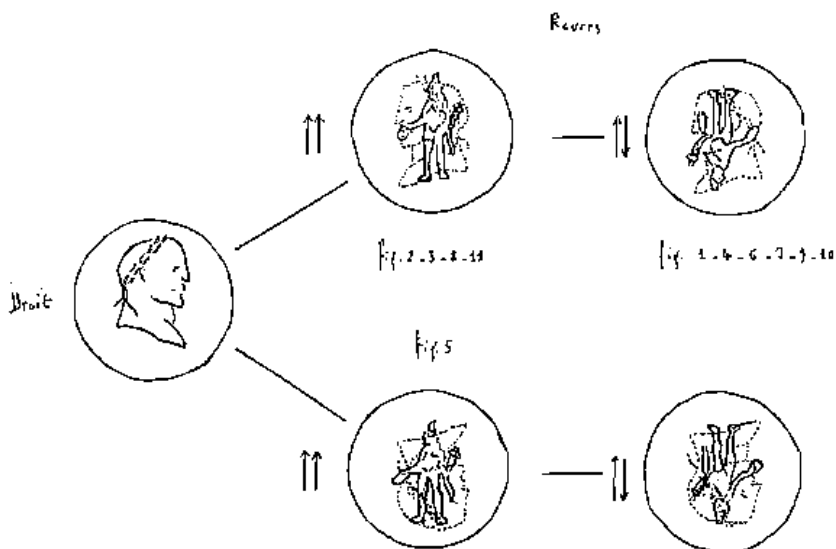


FIG. 1.

La rencontre de monnaies de mêmes coins de droit et de revers et dont l'effigie en creux se superpose de la même manière à l'image

bourg, dans *Revue Numismatique*, 1955, p. 162, partagent cette opinion (*antoninianus* de Gallien, pl. VIII, 4) de même que Maria R. ALVÖLDI, *Epigraphische Beiträge zur Römischen Münztechnik bis auf Konstantin den Grossen*, dans *Schweizerische Numismatische Rundschau*, XXXIX, 1958/59, p. 40, note 24.

de revers ⁽⁸⁾ apporte à la théorie de N. Dürr un très solide argument.

Mais si l'on admet que l'atelier utilisait des coins articulés, la refraappe de plusieurs pièces incuses devait aboutir au même résultat. Il n'est toutefois pas prouvé que les coins articulés aient été employés dans les ateliers officiels. Les exemplaires connus semblent être l'œuvre de faux-monnayeurs ⁽⁹⁾.

On peut aussi supposer que les *suppostores* étaient en mesure de replacer le coin de trousseau sur le coin de pile, exactement dans la même position, à l'aide de repères ou d'encoches sur le métal, par exemple ⁽¹⁰⁾.

Ceci expliquerait qu'à l'atelier de Londres, les axes de coins sont pratiquement toujours inversés et qu'à Alexandrie, dans les premières émissions qui suivent la réforme, les axes sont généralement orientés dans le même sens.

On pouvait obtenir de la sorte des pièces incuses refrappées tout à fait semblables, comme dans le cas de coins articulés ⁽¹¹⁾.

(8) N. DÜRR, *op. cit.*, p. 539, fig. 2 et p. 540, fig. 3.

(9) Celui qui a été découvert à Beaumont-sur-Oise en 1811 est en fer forgé. Il porte sur le coin de droit l'effigie de Constant et sur le coin de revers une Victoire et la marque SMAN, de l'atelier d'Antioche. Cf. E. BABELON et A. BLANCHET, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1895, p. 731, n° 2403; A. BLANCHET, *Procès Verbaux des Séances de la S.F.N.*, Séance du 2 Déc. 1890, *Revue Numismatique*, 1890, p. LI et LII et E. BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, Paris, 1901, col. 911 et 912.

Un autre, également en fer, de la Collection Thomas Whittemore et conservé au Fogg Art Museum de l'Université de Harvard a servi à la frappe de *solidi* de la période 518 à 602 (l'usure ne permet pas d'identifier le portrait impérial). Il ne semble pas provenir d'un atelier régulier (Cornelius C. VERMEULE, *Some Notes on Ancient Dies and Coining Method*, reprinted from *The Numismatic Circular*, 1953-1954, p. 7 à 9).

(10) Cornelius C. VERMEULE (*op. cit.* p. 34 n. 53 et p. 43) signale quatre traits sur la chemise d'un coin de Maximin I du Musée Monétaire de Paris. En fait, les chemises du coin de droit et du coin de revers sont modernes et ne portent aucune encoche. Il existe six traits verticaux, irréguliers, très grossiers, sur la chemise d'un coin de revers de Tibère du même Musée. Ils ne peuvent avoir servi de repère aux *malliatores*. Les coins carrés, en fer doux, de Faustine Jeune, conservés au Musée de Lyon, s'emboîtent parfaitement l'un dans l'autre et devaient permettre la frappe de monnaies identiques. Mais ces types de coins ne peuvent résister longtemps à la frappe. Aussi E. BABELON (*op. cit.*, col. 912 à 914) pense-t-il qu'ils étaient destinés à la production de monnaies fourrées.

(11) G. F. HILL (*op. cit.*, p. 47) en apporte la preuve dans les douze folles de

Enfin, on peut admettre que les légendes en creux se retrouvent rarement sur les incuses refrappées car leur relief, moins accusé que celui de l'effigie, disparaissait lors de la seconde frappe.

N. Dürr affirme que les têtes en creux s'observent seulement d'Élagabale à Aurélien et réapparaissent sous Valens.

En réalité on en relève à toutes les époques du monnayage impérial.

Sur la planche qui illustre cette note nous reproduisons, en effet, des pièces incuses refrappées de Domitien, Caracalla, Gallien, Postume, Maximien et de la période constantinienne.

L'empreinte de l'effigie ne se décele pas toujours aisément sur les monnaies incuses refrappées. Il faut souvent, pour la découvrir, examiner des exemplaires en excellent état, voire fleur de coin (12). Leur recherche systématique dans les collections permet d'en retrouver, ignorés jusque là, dont la tête en creux ne se révèle que par un simple arc de cercle.

La théorie de N. Dürr s'applique mal à ces derniers cas. S'il s'agissait, en effet, d'un poinçon regravé, tout le contour de l'effigie apparaîtrait également en creux.

En résumé, l'hypothèse défendue par N. Dürr, malgré son intérêt, ne peut s'appliquer à tous les cas de revers avec l'image impériale en creux.

Certes, on a pu utiliser des poinçons à effigie, regravés comme coins de revers, dans les émissions abondantes où les coins faisaient défaut. Mais le plus souvent les bustes en creux au revers trouvent leur explication dans la refraque de monnaies incuses.

CATALOGUE DES PIÈCES REPRODUITES

- | | |
|--------------------|--|
| 1. Domitien (Rome) | D. Buste casqué de Minerve à droite. |
| | R. Chouette à droite regardant de face |
| | SC dans le champ. 2,21 g ↓ |
| | Quadrans. COH. 678; RIC, II, p. 216, n° 7 (Coll. J. Schwartz). |

Dioclétien frappés à Alexandrie sur les mêmes coins de droit et de revers et dont les axes se superposent exactement.

(12) Sur les pièces usées ou même relativement usées les empreintes de l'effigie doivent donc passer inaperçues.

- Follis
(312-313) Sol radié, en stola, debout à gauche, tenant la tête de Sérapis coiffé du modius et levant la main.
4,31 g ↓
COH. - ; J. MAURICE, *Numismatique constantinienne*, III, p. 180, IV² ; O. VOETTER, *Sammlung Gerin*, p. 45, n^o 21 (Coll. personnelle).
7. Constantin I (Rome) D. IMP CONSTANTINVS PF AVG
Buste lauré, cuirassé avec paludamentum à droite.
RV SOLI INVI CTOCOMITI $\overline{\text{RT}}$
Solcil radié, debout de face, regardant à gauche, tenant un globe et levant la main droite. 3,09 g ↓
Follis
(313-317) COH. 536 ; O. VOETTER, *Sammlung Gerin*, p. 233, n^o 61 ; O. VOETTER, *Die Kupferprägung der Diokletianischen Tetrarchie aus der Münzstätte Roma*, dans *NZ* 1925, p. 20 (22/30) (Coll. personnelle).
8. Constantin I (Rome) D. IMP CONSTANTINVS PF AVG
Buste nu, tête nue à droite.
RV FVNDA TPACIS $\overline{\text{RT}}$
Mars nu, le manteau flottant marchant à droite et regardant à g., portant un trophée et traînant un prisonnier par les cheveux.
1/2 follis
(313-317) 1,67 g ↑
COH. 157 ; O. VOETTER, *Sammlung Gerin*, p. 233, n^o 80 ; O. VOETTER, *Die Kupferprägung...*, p. 19 (41/42) (Coll. personnelle).
9. Constantin I (Trèves) D. CONSTANTINVS PF AVG
Buste lauré, cuirassé à droite.
RV CLARITAS REIPVBLICAE $\frac{\text{T} | \text{F}}{\text{BTR}}$
Sol radié de face, regardant à gau-

Nummus, che, tenant un globe et levant la
 (317-320) main. 3,33 g ↓
 COH. 37 ; O. VOETTER, *Sammlung Gerin*, —
 (Coll. personnelle).

10. Constantin II (Trèves) D. FLCL CONSTANTINVS IVN NC
 Buste, tête nue, cuirassé, avec pa-
 ludamentum à droite.

RV PRINCIPII VVENTVTIS $\frac{T | F}{BTR}$

Nummus Constantin II debout à droite te-
 (317-320) nant un globe et une haste, le man-
 teau déployé derrière lui. 2,97 g ↓
 COH. 143 ; O. VOETTER, *Sammlung Gerin*, p. 401, n° 12
 (Coll. personnelle).

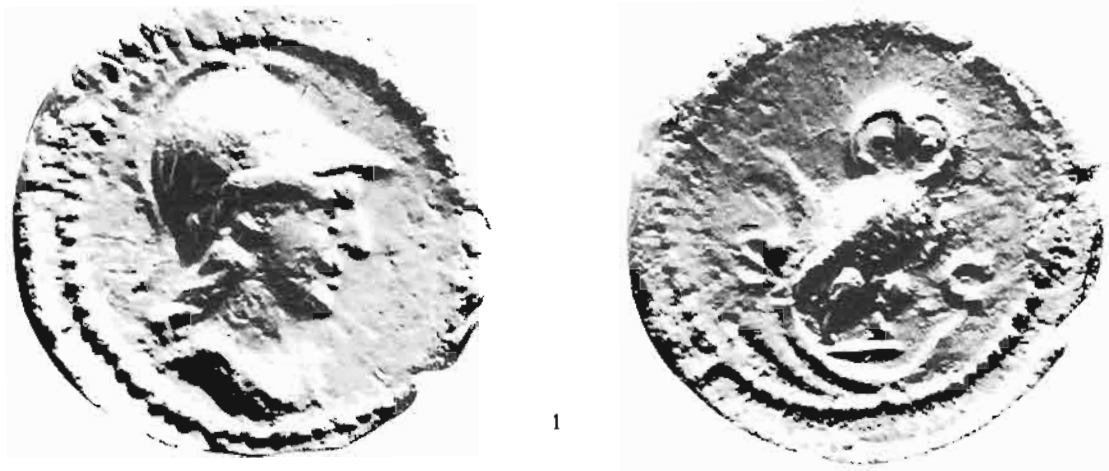
11. Constance II (Trèves) D. FL IVL CONSTANTIVS NOB C
 Buste lauré, cuirassé à droite.

RV GLOR IAEXERC ITVS $\frac{|}{TR S}$

Nummus Deux soldats debout, tenant une
 (330-333) haste. Entre eux : deux enseignes.
 2,80 g ↑
 COH. 104 ; O. VOETTER, *Sammlung Gerin*, p. 405, n° 10
 (Coll. personnelle).

Malo-les-Bains, Nord, France.

Pierre BASTIEN.



MONNAIES ROMAINES PRÉSENTANT UNE EFFIGIE EN CREUX
SOUS L'IMAGE DU REVERS